

Département de l'Eure – Canton de Bourg-Achard
Commune de La Haye de Routot

COMPTE RENDU
SEANCE DU 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes par soucis de respect des mesures sanitaires liées au COVID19, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : Jacques BINET, Dominique DELAMARE, Alain MARGOT, Jean-Pierre LECARPENTIER, Alain PETIT, Olivier GOLFRIN, Didier GALIEN, Emilie LEREFIT, Chloé DESTRUDEL, Sandrine LEVEQUE et Dominique FISCHER.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sandrine LEVEQUE

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

Délibération 24-2020 : Désignation des membres de la commission administrative de révision de la liste électorale.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail et notamment ses articles L 1441-8 et suivants
Entendu l'exposé de M. Le Maire,
DESIGNE

- Emilie LEREFIT Titulaire

Pour siéger à la commission administrative de révision de la liste électorale.

DETR :

Le Maire informe qu'une Dotation pour les Equipements des Territoires Ruraux avait été demandée, pour la deuxième année, afin de mettre en place un accès pour personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes. Cette DETR nous a été accordée à hauteur de 30%. Le coût total estimé du projet est de 13570€ HT, coût pouvant être modifié puisque les devis datent de 2018. La Dotation équipement territoire rural nous est accordé à hauteur de 4071€.

Défense Incendie :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la borne à incendie prévue au 6 Grand'Rue a été réceptionnée.

Réseau EAU :

Monsieur le Maire le Conseil Municipal que suite a une nouvelle fuite d'eau rue du Village chez Mr et Mme Fridakis, la canalisation a été entièrement refaite en urgence et à l'extérieur du domaine privé.

Fibre optique :

Monsieur Le Maire est très fier d'informer le Conseil Municipal que l'élagage demandé aux administrés en vue du déploiement de la fibre optique est quasi terminé.

Repas des anciens :

Le Maire propose au Conseil Municipal, aux vues du passage en zone de circulation active du virus dans le département de l'Eure, de reporter le repas des anciens.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité de ne pas mettre en danger nos aînés.

Arrêté 08-2020 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a prit un arrêté portant suppression de la régie de recette de la commune. De ce fait, lors des locations de salle des fêtes, les locataires recevront un titre de paiement. Aux vues de la nouvelle mise en place des paiements en bureau de tabac ou en ligne et de la fermeture imminente des trésoreries de proximité, la commune n'aura plus à prendre le risque de parcourir plusieurs kilomètres en possession de chèques.

Location de la salle des fêtes :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la salle des fêtes est remise à la location dans la limite de 40 personnes et sous conditions de faire signer au loueur une attestation stipulant que ce dernier est bien informé qu'il s'engage à prendre toutes les responsabilités à faire respecter les mesures sanitaires liées au covid19.

Délibération 23-2020 : Désignation du représentant de la CLECT

Aux termes de l'articles 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé une Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ayant pour seule et unique mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées et correspondant aux compétences dévolues. Ces évaluations qui pourront être retenue par le conseil communautaire dans le cadre de l'évolution des Attributions de Compensations (AC) des communes membres.

La CLECT est composée d'un représentant par commune membre y compris les communes nouvelles conformément à la délibération de la CC Roumois Seine CC/AG/52-2017 du 22 février 2017.

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu la délibération de la CC Roumois Seine CC/AG/52-2017 du 22 février 2017

Le conseil municipal décide de nommer Jacques BINET, Maire, comme représentant de la commune au sein de la CLECT »

Attribution des subventions :

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'une lettre va très prochainement être envoyée aux associations, comme il était convenu lors du vote du budget, afin de leur faire savoir qu'à compter de maintenant aucune subvention ne sera versée sans présentation du bilan annuel financier.

Questions diverses

- ✓ Le Maire informe qu'il a été interpellé par un grand nombre d'administrés sur la vitesse des véhicules rue du Village. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 50kms/h la rue du Village à partir de l'entrée de celle-ci au lieu de 70kms/h. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide la demande et propose de mettre en place un panneau rappel 50 kms/h, un panneau STOP rue de la mare plate et chemin de l'ortie.
- ✓ Monsieur Golfrin interpelle le Conseil Municipal sur les fils de téléphone qui sont par terre depuis très longtemps dans la commune et demande à faire intervenir les personnes compétentes.
- ✓ Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré à demande à faire remettre en place l'arrêt de bus chemin du Grand Trait. Le Conseil Municipal demande de faire un comptage des enfants susceptibles d'emprunter cet arrêt, et de faire la demande auprès des personnes compétentes.

Fin de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 à 20h15